

COMMUNE DE BOGEVE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 07 septembre 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 07 septembre 2010 à 20h30 sur convocation du Maire du 30 août 2010.

PRESENTS : Mmes BAUD GRASSET Dominique - BAUD-GRASSET Maryvonne - BOUVAREL Magali - GAL Catherine - ROCH Jacqueline.
 MM. BOUVIER Bernard - BOUVIER Eric - CHABRY Philippe - CHARDON Didier - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre - GAVARD Patrick - GRILLET Luc.

EXCUSES : MM. CHARDON Mickaël - PAYRARD Eric

Secrétaire de Séance : BOUVAREL Magali

Au nom du Conseil Municipal, M. le Maire félicite tous les bénévoles qui ont participé aux différentes manifestations au cours de l'été (Fête des bûcherons, Duo verte, vogue).

ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

La rentrée a eu lieu jeudi 2 septembre avec une classe de moins. L'école compte désormais 4 classes (PS/MS - GS/CE2 - CP/CE1 - CM1/CM2). Le poste d'auxiliaire de vie scolaire a également été supprimé par l'Education Nationale.

Classes	Effectifs
Petite et moyenne sections Maternelle	25
Grande section Maternelle et CE2	27
CM1-CM2	21
CP-CE1	29
TOTAL Rentrée 2010	102

Cette année l'école utilise le terrain de tennis pour les petits dans l'attente de l'aménagement du terrain de jeux pour l'école maternelle (à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée Verte).

Les membres du bureau de l'Association « La Ruche » (cantine et garderie périscolaire) étant démissionnaires, l'Assemblée Générale de l'association aura lieu samedi 11 septembre 2010 à 10H00 ainsi que les inscriptions pour l'année scolaire 2010-2011.

CESSIONS EMPRISE CHEMINS RURAUX

Dossier CHARDON Hubert et Joël

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 03 septembre 2009 le conseil municipal a accepté le déclassement de l'emprise de l'ancien chemin rural au lieu-dit « Les Vuargnes » telle que figurant sur le document d'arpentage établi par le Cabinet ARPENT'ALP référencée sous le numéro A 2570 d'une superficie de 105 m2 en vue d'un échange avec Monsieur Hubert CHARDON, domicilié au même lieu-dit.

En échange Monsieur Chardon Hubert céda à la Commune la parcelle cadastrée sous le numéro B 2942 pour 73 m2 ainsi que la moitié indivise de la parcelle 2943 issue de la parcelle B 461 d'une superficie de 96 m2, soit 48 m2, parcelles situées au lieu-dit « Le Glandon » et la Commune céda à Monsieur Hubert CHARDON la parcelle cadastrée N° B 2568 pour 243 m2 au prix de 10 € le mètre carré.

L'origine de propriété de la parcelle indivise cadastrée n°2943 issue de la parcelle cadastrée B 461 n'étant pas authentifiée, l'échange ne peut avoir lieu. De plus Monsieur Hubert CHARDON ayant fait une donation à son fils

Joël CHARDON de la parcelle limitrophe au chemin rural déclassé, il est donc nécessaire d'annuler la délibération du 03 septembre 2010.

Monsieur le Maire propose toutefois de maintenir le déclassement de l'ancien chemin rural référencé sous le numéro A 2570 d'une superficie de 105 m² et de le céder à Monsieur Joël CHARDON et Mademoiselle Sindy GUELPA ainsi que la parcelle limitrophe cadastrée sous le numéro B 2568 d'une surface de 243 m².

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme le déclassement de l'ancien chemin rural tel que figurant sur le document d'arpentage établi par le Cabinet ARPENT'ALP référencé sous le numéro A 2570 pour une superficie de 105 m² et donne son accord pour la cession de l'ancien chemin rural ci-dessus référencé ainsi que la parcelle cadastrée sous le numéro B 2568 pour une surface de 243 m².

Dossier Jean-Claude FOREL

Monsieur le Maire rappelle également la délibération en date du 03 septembre 2009 concernant un échange avec Monsieur Jean-Claude FOREL de l'emprise foncière du chemin rural au lieu-dit « La Grangette » sous le numéro B 2886 d'une superficie de 469 m² et de la voie communale non régularisée au lieu-dit Grange Bernard » suite à l'aménagement de la route communale dite de « La Grange au Curé » cadastrée sous le numéro B 3314 de 762 m².

Or, les chemins ruraux ne pouvant plus faire l'objet d'échange, il y a lieu d'annuler la délibération en date du 03 septembre 2009 et de procéder à l'acquisition de la parcelle non régularisée de la voie communale et de remettre à titre de « dation de paiement » l'emprise foncière du chemin rural au lieu-dit « La Grangette » avec une soule d'un montant de 293 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour acquérir la parcelle cadastrée sous le numéro B 3314 d'une superficie de 762 m² suite à l'aménagement de la route communale dite de « La Grange au Curé » de la voie communale non régularisée au lieu-dit « Grange Bernard » et accepte la remise à titre de « dation en paiement », l'emprise foncière du chemin rural au lieu-dit « La Grangette » cadastrée sous le numéro B 2886 de 469 m².

BAIL APPARTEMENTS GITE LA MOUILLE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il a été nécessaire de loger un couple de manière urgente, dans deux logements (T3 et T4) du bâtiment B des gîtes communaux au lieu-dit « Le Communal », à compter du 06 septembre 2010, pour une durée d'un an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur à signer le contrat de location avec les locataires, pour occuper deux appartements (T3-T4) du bâtiment B des gîtes communaux au lieu-dit « Le Communal ».

PREPARATION REPAS DES AINES

Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 10 octobre 2010. Le traiteur a été choisi. Une réunion avec les membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) sera organisée prochainement afin de planifier l'organisation de cette journée.

Arrivée de Monsieur Eric PAYRARD.

ACTIVITES ASSOCIATIVES

Subventions Associations :

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les demandes de subvention suivantes :

- **Association « La Montagne des Petits Bogèvens »** : le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur allouer une subvention de 1400 € pour les années 2009 et 2010.
- **Association « Les Culottes Courtes »** : afin de prendre connaissance du nombre d'enfants de Bogève fréquentant cette association, l'octroi d'une subvention est reportée à une prochaine réunion.

TRAVAUX

Aménagement rez inférieur du bâtiment communal « Le Guet à Pan » :

Monsieur le Maire rappelle que ce bâtiment est propriété de la Commune, loué moyennant un bail commercial à la SARL « LE GET A PAN ». Ce dernier souhaite créer une nouvelle activité au rez inférieur. Pour cela il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'aménagement.

Messieurs Didier CHARDON et Patrick CHARDON sont chargés de faire établir des devis.

Autorisation pour alimentation électrique chalet à Plaine-Joux :

ERDF sollicite l'autorisation de la mairie pour utiliser le conduit d'alimentation du réservoir pour amener l'électricité au chalet de M. Pascal DUFOURD situé en dessus du réservoir communal ;

Le conseil municipal, donne son accord.

Travaux de viabilisation « Les Chaix » :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a lancé un marché des travaux de viabilisation du lotissement communal au lieu-dit « Les Chaix ».

Afin d'éviter tout contentieux, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite pouvoir être suivi juridiquement par le bureau ayant réalisé la révision du P.L.U. de la Commune pour ce dossier.

Le coût de ce contrat s'élève à 650 € HT soit 777.40 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de veille juridique et suivi de procédure pour le marché de travaux de viabilisation du lotissement communal au lieu-dit « Les Chaix » avec M. Christophe DEVOUASSOUX, bureau ayant réalisé la révision du PLU, pour un montant de 650 € HT soit 777.40 € TTC.

La première réunion de chantier a eu lieu vendredi 03 septembre 2010. Le chemin est terrassé.

DOSSIERS D'URBANISME

Monsieur le Maire informe l'assemblée du problème d'éboulement du talus de la route départementale D 190, suite au commencement du terrassement de la maison de M. et Mme BIGOT au lieu-dit « Le Jorat ».

Il indique qu'une réunion avec les services du Département est programmée le mercredi 08 septembre 2010 en Mairie.

POINT SUR ACTIVITES INTERCOMMUNALES

SYNDICAT DES BRASSES :

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte-rendu de chantier concernant les travaux de la retenue collinaire.

Rappel des caractéristiques du projet :

Volume de 45.000 m³ pour obtenir un volume utile de 40.000 m³

Barrage de 90 m de long avec une hauteur de 9,50 m par rapport au terrain naturel et une largeur en sommet de 7 m.

Chemin de ronde constitué d'une plate-forme sommitale de circulation de 7 m de large et de l'ancrage du dispositif d'étanchéité par géo membrane dans une tranchée remblayée.

Emprise totale du projet : 20.300 m².

Mise en place d'un réseau de vidange de la retenue, d'alimentation du réseau d'enneigement et réseau de drainage, placée dans une tranchée commune bétonnée.

Création d'un local en béton comprenant la chambre à vannes.

Mise en place d'un dispositif de vidange du lac en fin de saison d'hiver. Elle intéressera uniquement le fond de la retenue.

Les eaux de ruissellement sont récupérées au niveau de la retenue dans un fossé en bordure externe du chemin de ronde.

Alimentation en eau par le captage existant du ruisseau des Chenevières qui alimente le réseau neige actuel. L'eau transite par le réseau neige actuel qui sera complété par une adduction entre la retenue et une nouvelle usine à neige.

L'ensemble de l'investissement (retenue colinéaire, réseau neige, canalisations) est estimé à environ 1.000.000 d'euros. Nous bénéficions d'une subvention du Conseil Général, dans le cadre du contrat d'objectif, de 30 %.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE :

La rentrée scolaire avec la compétence « Ecole Maternelle » s'est bien déroulée.

La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu lundi 13 septembre 2010.

Le prochain « gros chantier » de la Communauté de Communes sera la route de la déchetterie.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 04 mai 2010, le conseil municipal a donné son accord pour créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe saisonnier pour une période de 3 mois à compter du 1^{er} juin 2010 pour renforcer l'équipe du Service technique.

Monsieur le Maire indique que suite à différents problèmes sur le réseau d'eau, il est nécessaire de prolonger le contrat de cet agent de deux mois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la prolongation du contrat de l'agent recruté sur le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe saisonnier pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} septembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30.